



# HISTORIQUE EN EFFET

LA LIQUIDATION DE LA CATEGORIE ACTIVE  
(FIN DU DROIT A LA RETRAITE A 55 ANS)  
A ETE APPROUVEE PAR UN SEUL SYNDICAT: LE SNCH!

*Le SNCH est un syndicat de cadres qui se revendique le syndicat des «managers hospitaliers» et qui représente 1,56% des voix aux élections Fonction publique hospitalière, syndicat qui ne syndique pas les infirmières...*

**Ce protocole inacceptable est aussi illégitime !**

**Il faut recommencer les négociations sur d'autres bases:**

- une revalorisation de l'ensemble des professions
  - le maintien du droit à la retraite à 55 ans
- la création d'emplois et l'augmentation des formations pour répondre aux besoins



et hop, avec le  
SNCH à 1,56%, je vous fais  
un accord historique et je colle les  
infirmières au turbin jusqu'à 70 ans..

extait:

**«Mesdames, Messieurs,**

*Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver aujourd’hui un moment que je n’hésite pas à qualifier d’historique, la signature du protocole d’accord sur le passage des infirmiers à la catégorie A. Cette reconnaissance, fondamentale, des qualifications et des compétences des infirmiers, marque la première étape concrète de la réforme LMD pour les professionnels paramédicaux.»*

**Intervention de Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé et des sports. Signature du protocole d'accord sur le passage des infirmiers à la catégorie A [ 2 février 2010 à 18 H]**